

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2024/008-1**

Annule et remplace délibération n°B2024/008

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

**Absents excusés :** Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Maurice LOUDET et Albert BEGUE

**Objet : Opération Bourse aux permis avec la Mission Locale : opération 2024**

Il est proposé de reconduire l'opération « Bourse au permis » en 2024. Ce dispositif social est ouvert à tous les jeunes éligibles des communes membres de la CCPL (jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés et inscrits à la Mission Locale). Il leur permet d'obtenir leur permis de conduire.

La Mission Locale qui pilote l'opération, a sollicité le renouvellement de 8 bourses de 750 € chacune pour le territoire, soit une enveloppe de 6 000 €. Cette somme est versée directement à la Mission Locale sous forme de subvention. Le règlement des auto-écoles est donc à sa charge. Ce dispositif fonctionne très bien.

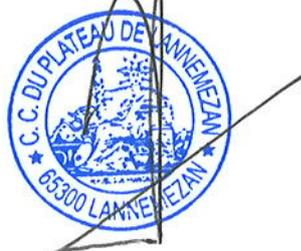
**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

**DECIDE**

- **D'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire versée directement à la Mission Locale des Hautes Pyrénées ;**
- **De fixer le montant de la « Bourse au permis » pour l'année 2024 à 6 000 € répartis en 8 aides de 750€ pour le permis B ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention y afférente ainsi que les chartes d'engagement avec les candidats qui seront retenus.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le 01 MARS 2024  
Publiée le 01 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture  
086-200070787-20240208-2024-008-1B-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2024  
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240208-2024-008-1B-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2024  
Date de réception préfecture : 01/03/2024